



Le budget 2016

Avril 2016

N°
82

Visite de M. Bernard GONZALEZ, préfet de Vaucluse



Le mercredi 16 mars 2016, la municipalité de Bédoin a eu l'honneur et le plaisir de recevoir Monsieur Bernard GONZALEZ, préfet du Vaucluse, et Monsieur Jean-François MONIOTTE, sous-préfet de Carpentras.

Monsieur le maire et ses élus tenaient à souhaiter la bienvenue à Monsieur le préfet, récemment nommé dans notre département, en l'invitant à Bédoin. Plusieurs dossiers ont été abordés au cours d'une réunion de travail à laquelle avait été également convié Monsieur Jean-Marc BOILEAU, directeur-adjoint de la DDT du Vaucluse. Puis Monsieur le maire a emmené MM. le préfet et le sous-préfet visiter le territoire communal.

Cérémonie des vœux 2016

La cérémonie des vœux est toujours un moment fort dans la vie de notre commune.

Celle de 2016 fut une soirée marquante avec des administrés et invités venus très nombreux (450 personnes environ) partager ce moment convivial et unique au cours duquel Luc REYNARD, maire de Bédoin, a prononcé un discours ouvert et tourné vers l'avenir, avant de souhaiter la bonne année à tous.

Puis un film sur la fête de Noël, réalisé gracieusement par Norman KERGOAT, a été projeté avant le traditionnel apéritif offert à la population et aux invités.

Outre les élus bédouinains venus à la rencontre de leurs administrés, nous avons eu le plaisir d'accueillir Julien AUBERT, député du Vaucluse, Gisèle BRUN et Max RASPAIL, conseillers départementaux, Francis ADOLPHE, président de la CoVe et maire de Carpentras, Claude LABRO, maire de Sault, ainsi que de nombreux autres élus des communes environnantes. La vidéo des vœux et le film sur la fête de Noël sont sur le site de la Mairie www.bedoin.fr



Chantal DUCEP mise à l'honneur aux trophées du sport vaclusien 2016

Parmi les vingt-trois lauréats remerciés et félicités le 4 février dernier figurait Chantal DUCEP distinguée pour l'ensemble de sa carrière d'enseignante bénévole à la MJC de Bédoin.



Depuis 1998, au sein de la MJC de Bédoin, elle enseigne la Gymnastique Rythmique et Sportive (G.R.S.), entraîne à la compétition des élèves de 6 à 20 ans suivant les programmes de l'UFOLEP et donne des cours de gymnastique douce à un public adulte. Chantal a la passion du sport, des rencontres humaines, et elle aime transmettre ses connaissances aux jeunes générations.

Entourée par Emeline PODEVIN, l'une de ses jeunes gymnastes, Luc REYNARD, maire de Bédoin, et Vincent POUILLAUDE, conseiller municipal en charge de la vie associative et des sports, Chantal a reçu son trophée des mains de Maurice CHABERT, président du conseil départemental, pour sa carrière d'enseignante sportive et son bénévolat à la MJC de Bédoin.

E ditorial



Avec l'arrivée du printemps l'activité de tous s'intensifie notamment pour préparer la saison estivale qui débute. Le 14 juillet, au-delà du symbole de notre République, verra des centaines de milliers de personnes venues assister sur les pentes du Ventoux à l'arrivée de la XII^{ème} étape du Tour de France. Ce sera un point fort de la saison.

L'activité de la municipalité durant ce trimestre passé s'est focalisée sur la préparation du budget 2016 voté en Conseil Municipal le 24 mars et dont nous vous présentons ci-dessous les grandes lignes. C'est un exercice délicat puisqu'il nous faut à la fois concilier la diminution des dotations de fonctionnement versées par l'Etat (qui baisse à nouveau d'environ 80 000 € cette année, soit une baisse cumulée de 210 000 € depuis 3 ans !), supporter des charges supplémentaires transférées de l'Etat vers les communes, tout en maintenant un niveau de service optimal et en engageant des programmes d'investissements importants nécessaires pour l'avenir de Bédoin, ou rendus obligatoires par l'Etat (par exemple la mise en conformité de tous les bâtiments publics aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées).

D'autres dossiers nous mobilisent, particulièrement la préparation du transfert à l'intercommunalité (la CoVe) au 1^{er} janvier 2017 de la compétence petite enfance, c'est-à-dire de la crèche, et la création à cette même date d'un Office Intercommunal de Tourisme, qui coiffera les Offices de Tourisme existant dans les communes de la CoVe, dont celui de Bédoin.

Ces transferts de compétence peuvent être perçus par certains comme une diminution de l'autonomie des communes, mais ils résultent de la loi (la Loi « Notre » rend obligatoire le transfert à l'intercommunalité de la compétence Tourisme) et de la volonté légitime de mutualiser au niveau optimal – l'intercommunalité – certains services comme celui des crèches.

Il nous faut dans ce contexte travailler pour que cette évolution inéluctable se traduise par le maintien et si possible l'amélioration du service rendu et qu'elle prenne bien en compte nos particularités locales et les intérêts du personnel concerné. Nous nous y employons !

Rien de tout cela n'entrave notre dynamisme et notre volonté d'oeuvrer à votre service, à celui de Bédoin et de notre territoire. Bon printemps à tous.

Luc REYNARD et le Conseil Municipal

Concours photo municipal 2016

Comme l'année dernière, la municipalité de Bédoin organisera un concours photo qui aura pour thème « Bédoin et son territoire communal en toute saison ».

Les photos devront être prises en format « portrait » (orientation verticale).

Le lancement du concours et son règlement seront dans le PASSADOU de juillet prochain.

Dès maintenant, tous à vos appareils photo !

Journal municipal d'information de BÉDOIN N° 82 - Avril 2016 trimestriel



Lou Passadou

Journal municipal d'information
Mairie ☎ 04 90 65 60 08

Directeur de la publication : *M. le Maire*
Rédacteur en chef : *Pierre COLIN*

Photos : *Cécile DUPAYS - Guy PAIROUX - Mairie de Bédoin*

Suivi de Fabrication : *Nathalie EYMERÉ*

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

Les élus, les agents municipaux et les membres de la commission « Passadou »

Tirage 2000 exemplaires - Gratuit, ne peut être vendu

Conception & réalisation : Imprimerie F. ORTA - AVIGNON ☎ 04 90 82 27 38

SOMMAIRE

Compte-rendu des Conseils Municipaux	4-7
Le Budget 2016	8-9
Les travaux à Bédoin	10-11
La vie à Bédoin	12-14
La vie associative	15
État-civil, Garde des Médecins, Festivités	16

Présents : Luc REYNARD, Pierre COLIN, Béatrice ROUX, Dominique ROUYER, Jean- Marc PETIT, Nathalie REYNARD, Janine TREVILY, Michèle MASSENDÈS, Chantal BLANC, Michel DELL'INNO-CENTI, Patrick CAMPON, Vincent POUILLAUDE, Jean-Louis RIBAS, Morgane CHAPOT, Patrick ROSSETTI, Gilles BERNARD ;

Absents ayant donné procuration : Colette LECLERCQ, Denis FORT, Blandine RASSELET, Emmanuèle BREYSSE, Christiane MAHLER, Alain CONSTANT ;

Absente excusée : Gilberte LEVY CONSTANT.

Ouverture de crédits par anticipation du budget principal 2016

Comme chaque année la commune a la possibilité avant le vote du budget d'engager et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite d'un montant maximum fixé au quart des crédits d'investissement inscrits au budget de l'exercice antérieur.

Dans ce cadre le Conseil Municipal décide d'ouvrir par anticipation du budget 2016 un crédit de 223 900 € en investissement. Ces crédits seront affectés notamment à la mise en sécurité de l'ilot Laugier dans le vieux Bédoin, à l'achat de matériels et d'outillages techniques, à des aménagements de voirie, à des études préalables, à des acquisitions foncières et à l'aménagement du futur boudrome route de Crillon.

Les crédits ainsi engagés seront inscrits dans le futur budget principal 2016 de la commune.

Vote : 18 pour, 4 abstentions (A. CONSTANT, C. MAHLER, G. BERNARD, P. ROSSETTI)

Ouverture de crédits par anticipation du budget annexe camping-piscine-tennis 2016

Suivant le même processus des crédits d'investissement sont ouverts par anticipation sur le budget camping-piscine-tennis à hauteur de 16 000 € affectés notamment à la création d'un mur de soutènement sur les emplacements du camping.

Vote à l'unanimité

Versement anticipé de subventions sur le budget principal 2016

Comme les années précédentes, la commune de Bédoin procède au paiement mensuel de certaines subventions à des associations dont l'action et les charges

annualisées le nécessitent. Il s'agit pour la M.J.C. de 1 000 € par mois soit 3 000 € pour les trois premiers mois de l'année 2016, pour le Racing Club de Bédoin de 1 000 € par mois soit 3 000 € pour les trois premiers mois 2016, ainsi que 466 € par mois soit 1 400 € pour les trois premiers mois, correspondant aux prestations de cette association au service Enfance-Jeunesse.

Par ailleurs la subvention spécifique liée à l'Espace Eric géré par la M.J.C. de Bédoin reste prévue en trois fractions égales de 2 000 € pour un montant total de 6 000 €.

Ces montants correspondent à la reconduction des subventions versées à ces associations en 2014 et en 2015.

Ils seront éventuellement réactualisés lors du vote du budget principal 2016.

Vote à l'unanimité

Versement anticipé d'une subvention pour l'aide à l'installation d'un médecin à Bédoin

Conformément à une délibération prise lors du Conseil Municipal du 22/09/2015, la Commune octroie une aide à l'installation au profit du docteur Hansberger, s'élevant à 10 000 €, échelonnée sur les exercices budgétaires de 2015 à 2017. Pour l'exercice 2016, le montant annuel de la subvention s'élève à 4 980 € soit 415 € par mois à compter du mois de janvier. Ces montants seront inscrits pour régularisation au budget principal 2016.

Vote à l'unanimité

Attribution d'une subvention au Comité des Œuvres sociales de la Mairie de Bédoin (C.O.S.)

Dans le cadre de l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de proposer des actions sociales à leur personnel, la commune soutient le Comité des Oeuvres Sociales de la mairie de Bédoin, association qui vient de se renouveler et d'adhérer au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel Territorial (C.N.A.S.). Les agents présents dans la collectivité depuis plus de 6 mois dans l'année sont libres d'adhérer ou non au C.O.S. du personnel de la mairie de Bédoin, le montant de la cotisation s'élève à 197,28 €.

La commune décide d'allouer au C.O.S. une subvention à hauteur de 180 € par adhérent et par an pour l'adhésion de ces membres auprès du C.N.A.S dans la limite de 40 agents soit

7 200 € pour l'année 2016. Cette somme sera inscrite au budget principal de la commune. Le versement de la subvention au C.O.S. sera réalisé sur présentation du tableau des adhérents à jour de leur cotisation au 28/02/2016.

Vote à l'unanimité

Echange foncier parcelle cadastrée section F 1558, 1055 avec parcelle cadastrée E 1284

Dans le cadre de son programme d'acquisitions foncières pour réaliser des équipements nécessaires à son développement, la commune donne son accord à Madame Eugénie Gerbaud pour procéder à l'échange des parcelles cadastrées F 1055 (500 m²) et F 1558 (300 m²) situées au quartier « Prés de la Maire », cédées à la commune, contre la parcelle cadastrée E 1284 (4 500 m²) appartenant à la commune et située quartier St Blaise. Cet échange ne donne lieu au paiement d'aucune soulte. Cette transaction est conforme à l'avis des Domaines en date du 24/12/2015 établissant à 8 550 € le montant total de la transaction. Les frais d'acte afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune.

Vote : 18 pour, 4 contre (A. CONSTANT, C. MAHLER, G. BERNARD, P. ROSSETTI)

Acquisition foncière d'une parcelle cadastrée F 1809

Dans le cadre de son programme d'acquisition foncière pour réaliser des équipements nécessaires à son développement, la commune propose à M. Jean Beynet, qui a donné son accord, l'acquisition amiable de la parcelle F 1809 de 580 m² située au quartier « Prés de la Maire pour un montant de 2 900 €.

Vote : 18 pour, 4 abstentions (A. CONSTANT, C. MAHLER, G. BERNARD, P. ROSSETTI)

Acquisition foncière d'une parcelle cadastrée F 1000

Dans le cadre de son programme d'acquisition foncière pour y réaliser des équipements nécessaires à son développement, la commune propose à M. Jacques Constant qui a donné son accord, l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée F 1000 (495m²) pour un montant de 2 475 €.

Vote : 18 pour, 4 abstentions (A. CONSTANT, C. MAHLER, G. BERNARD, P. ROSSETTI)

Convention avec la Maison de Retraite Albert Artilland dans le cadre de la construction de la Maison de Santé pluri-professionnelle (M.S.P.)

La M.S.P devant être implantée sur la parcelle G 1373, propriété de la maison de retraite, il est proposé l'accord suivant : la maison de retraite cède en pleine propriété à la commune de Bédoin une partie de la parcelle G 1373, (soit les parcelles G 1373 a, b, c issues de la division de la parcelle G 1 373 pour une superficie d'environ 985 m²) au prix de un euro pour y édifier la M.S.P. La commune s'engage :

- à faire réaliser une voie piétonne sécurisée reliant la maison de retraite au centre du bourg
- à mettre en place une aire de jeux pour enfants sur la parcelle section G 1373 appartenant à la maison de retraite.

Vote à l'unanimité

Recomposition du Conseil Communautaire de la CoVe

Suite à la démission du maire de Beaumes-de-Venise qui entraîne de nouvelles élections municipales pour cette commune, la composition du Conseil Communautaire de la CoVe doit être révisée conformément à la Loi quant au nombre de conseillers et à leur répartition par commune.

Cette recomposition repose sur la représentation proportionnelle en fonction de la population municipale et se traduira par une réduction du nombre de conseillers à 60 élus au lieu de 63 précédemment. La commune de Bédoin conservera le même nombre de sièges qu'auparavant soit deux conseillers communautaires.

Vote à l'unanimité

Renouvellement de la convention de mise à disposition partielle du service voirie de la CoVe pour la période de 2016 à 2020

Depuis sa création la CoVe verse chaque année aux communes membres une dotation financière sous forme de fonds de concours que les communes peuvent affecter sur des dépenses de fonctionnement ou d'investissement liées au fonctionnement d'équipements publics. Une partie de ces fonds de concours correspondant à l'ancienne « dotation de voirie » doit être affectée à l'entretien ou la réfection de voiries municipales, réalisés par le service voirie de la CoVe.

Ceci fait l'objet d'une convention entre la CoVe et la commune de Bédoin qui est arrivée à son terme le 31/12/2015 et doit donc être renouvelée pour la période à venir de 2016 à 2020.

Le montant des services réalisés par la CoVe dans le cadre de cette convention s'élève à 40 348 € par an soit pour la période considérée 201 740 € auxquels s'ajoute un solde de 11 678 € correspondant à des crédits non consommés sur la convention 2010-2015 soit un montant total de 213 418 €.

Ces sommes intégralement compensées par la dotation versée chaque année par la CoVe seront payées annuellement par la commune à la CoVe suivant les travaux effectivement réalisés.

Vote à l'unanimité

Aire de camping-cars « Bédoin Mont Ventoux » - Convention d'occupation du sol avec la société « Camping-Car Park » et fixation des tarifs

L'aire de camping-car municipale actuellement en cours de réaménagement fera l'objet d'une convention avec la société « Camping-Car Park » qui en assurera l'exploitation durant 5 ans à compter du 01/03/2016.

En contrepartie la commune de Bédoin recevra chaque année une redevance égale à 70 % du chiffre d'affaires T.T.C annuel réalisé par cette même société sur l'aire de Bédoin. Le tarif de stationnement sur cette aire aménagée pour 59 emplacements est fixé à 9,60 € par camping-car et par jour ou à 5 € pour l'occupation d'un emplacement d'une durée de 5 heures avec utilisation de l'aire de vidange.

Vote : 18 pour, 4 contre (A. CONSTANT, C. MAHLER, G. BERNARD, P. ROSSETTI)

Fixation des tarifs de redevance du domaine public pour les vide-greniers, foires artisanes et camions d'outillage

Ces tarifs sont fixés à 500 € par manifestation à la charge de l'organisateur pour les foires artisanales et pour les vide-greniers et à 40 € par jour d'occupation pour les camions d'outillage. Les associations à but non lucratif ayant leur siège à Bédoin pourront bénéficier d'une manifestation (vide-grenier) gratuite par an.

Vote à l'unanimité

Marché paysan – fixation des tarifs

Il est proposé de pérenniser le marché paysan ouvert à titre expérimental en 2015, suivant les mêmes modalités que celles convenues en 2015 soit l'acquittement d'une redevance d'occupation du domaine public de 5 € par emplacement (4 mètres linéaires au maximum) électricité comprise.

Vote à l'unanimité

Marché aux fleurs – fixation des tarifs

Il est prévu de renouveler en 2016 l'ou-

verture d'un marché aux fleurs initié en 2015. La redevance d'occupation du domaine public est fixée suivant la taille de chaque emplacement : 10 € pour moins de 5 mètres linéaires, 15 € de 5 à 10 mètres et 20 € de 10 à 15 mètres.

Une caution de 50 € devra être remise par chaque exposant à l'inscription et sera restituée durant la journée.

La date du samedi 23 avril 2016 a été retenue pour cette manifestation.

Vote à l'unanimité

Convention carte « temps libre » avenant 2016

La carte « temps libre », qui se substitue désormais en 2016 à l'ancien dispositif des chèques loisirs, a pour objet de permettre aux familles allocataires à revenu modeste d'accéder à l'offre de loisirs sur la commune, portée par les structures habilitées.

Elle concerne les enfants âgés de 3 à 18 ans et sera attribuée en fonction du quotient familial (Q.F) de la famille. Son montant annuel par enfant est fixé à 136 € par enfant pour un Q.F inférieur à 230 €, à 104 € par enfant pour un Q.F compris entre 231 et 305 € à 72 € pour un Q.F compris entre 306 et 400 €.

Le financement de cette carte libre est assuré par moitié par la commune et par moitié par la caisse d'allocations familiales. Les versements seront effectués directement par la commune et la CAF du Vaucluse aux associations ou services organisateurs de ces loisirs.

Vote à l'unanimité

Séjour hiver 2016 pour le club jeune fixation des tarifs

Ce séjour de ski organisé du 12 au 14 février 2016 est ouvert à 12 enfants âgés de 12 à 17 ans. Le coût du séjour est estimé à 250 € par enfant ; la participation de la commune pour chaque enfant est fixée suivant les modalités suivantes :

- pour les enfants résidant à Bédoin, de 200 à 250 € par enfant suivant le quotient familial
- pour les enfants résidant en dehors de la commune, de 117 à 150 € par enfant suivant le quotient familial.

Vote à l'unanimité.

Présents : Luc REYNARD, Pierre COLIN, Béatrice ROUX, Dominique ROUYER, Jean- Marc PETIT (à partir du dossier 6), Nathalie REYNARD (jusqu'au dossier 8), Janine TREVILY, Michèle MASSENDÈS, Chantal BLANC, Vincent POUILLAUDE, Emmanuèle BREYSSE, Morgane CHAPOT, Gilberte LEVY CONSTANT (jusqu'au dossier 10), Patrick ROSSETTI, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT (à partir du dossier 6) ;

Absents ayant donné procuration : Jean-Marc PETIT (jusqu'au dossier 5), Nathalie REYNARD (à partir du dossier 9), Jean-Louis RIBAS, Blandine RASSELET, Michel DELL'INNOCENTI, Patrick CAMPON, Gilberte LEVY CONSTANT (à partir du dossier 11), Christiane MAHLER, Alain CONSTANT (jusqu'au dossier 5).

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote des comptes administratifs.

Approbation de l'agenda d'accessibilité Ad'AP

Les gestionnaires de tous les établissements recevant du public (E.R.P.) ont l'obligation de mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité aux personnes handicapées et de s'engager sur un agenda de réalisation de ces travaux. La mairie de Bédoin ayant sollicité un délai de prorogation de 6 mois pour le dépôt de l'Ad'AP doit remettre cet agenda programmé en préfecture avant le 30 mars 2016.

Le cabinet ACCEO a été mandaté pour établir le diagnostic et préparer l'Ad'AP. Le diagnostic et l'agenda qui définit pour chaque bâtiment communal recevant du public le détail des travaux à réaliser et leur délai de réalisation ont été présentés au Conseil Municipal. Celui-ci approuve cet agenda, autorise le maire à demander les dérogations nécessaires et à prendre toute décision nécessaire pour la réalisation des travaux.

Les crédits qui s'étaleront sur plusieurs années seront inscrits au budget des exercices 2016 et suivants.

Vote à l'unanimité

Approbation des comptes de gestion 2015

Ces comptes de gestion établis par la Trésorerie de Mormoiron qui est notre contrôleur budgétaire font ressortir pour chaque budget le montant total des

dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement de l'exercice écoulé ainsi que le résultat excédentaire ou déficitaire résultant de cet exercice, soit :

- pour le budget annexe, exploitation forestière un résultat excédentaire de 42 529 € ;
- pour le budget annexe camping-piscine un résultat excédentaire de 171 729 €, résultant de la subvention versée par le budget principal pour financer la réalisation de l'aire de camping-car ;
- pour le budget principal de la commune un résultat excédentaire de 743 916 €.

Les chiffres sont arrondis à l'euro inférieur. Ces comptes de gestion ont été votés à l'unanimité.

Approbation des comptes administratifs 2015

Comme les comptes de gestion les comptes administratifs reprennent pour chaque budget toutes les écritures comptables de l'exercice écoulé. Ils sont établis par les services comptables de la mairie et détaillés par section chapitre et article.

Ils font ressortir les résultats comptables de l'exercice ainsi que les résultats cumulés (reprenant les cumuls positifs ou négatifs) à fin 2014.

Ces chiffres sont aux centimes près identiques à ceux résultant des comptes de gestion.

Les comptes administratifs ont été approuvés :

- pour le compte administratif exploitation forestière, à l'unanimité
- pour le compte administratif camping-piscine, à l'unanimité
- pour le compte administratif principal de la commune, à l'unanimité.

Affectation des résultats 2015

Les affectations suivantes ont été votées :

- pour l'exploitation forestière :
 - . 11 027 € affectés à la couverture du déficit cumulé d'investissement
 - . 137 257 € reportés en résultat de fonctionnement
- pour le camping-piscine :
 - . 123 599 € reportés en recettes d'investissement
 - . 44 969 € reportés en recettes de fonctionnement
- pour le budget principal de la commune :
 - . 428 451 € affectés à la couverture

- du déficit cumulé d'investissement
- . 430 288 € affectés à la couverture des dépenses d'investissement restant à réaliser sur le budget 2015
- . 55 873 € affectés au remboursement de l'annuité en capital des emprunts en cours au 1^{er} janvier 2016
- . 1 442 750 € reportés en résultat de fonctionnement.

Vote à l'unanimité

Vote des budgets 2016

Budget 2016 exploitation forestière

Après reprise des résultats de l'exercice 2015, le budget 2016 est présenté équilibré en dépenses et en recettes

- pour la section de fonctionnement pour un montant de 226 907 €
- pour la section d'investissement pour un montant de 84 027 €.

Vote : 18 pour, 5 abstentions (A. CONSTANT, G. BERNARD, P. ROSSETTI, C. MAHLER, G. LEVY CONSTANT)

Budget 2016 camping-piscine-tennis

Après reprise des résultats 2015, le budget primitif est représenté équilibré en dépenses et en recettes

- Pour la section de fonctionnement pour un montant de 321 369 €
- Pour la section d'investissement pour un montant de 161 345 €

Vote : 18 pour, 5 abstentions (A. CONSTANT, G. BERNARD, P. ROSSETTI, C. MAHLER, G. LEVY CONSTANT)

Vote des taux d'impositions communaux

Le Conseil Municipal approuve le maintien au même niveau que les années précédentes des taux des trois taxes directes locales soit :

- . taxe d'habitation 12,40 %
- . taxe sur le foncier bâti 21,37 %
- . taxe sur le foncier non bâti 38,77 %.

A titre indicatif les taux moyens appliqués par les communes du Département en 2015 étaient de : 23,36 % pour la taxe d'habitation, 22,79 % pour le foncier bâti, 55,78 % pour le foncier non bâti.

Tous ces taux s'appliquent sur des bases dont le montant est fixé et revalorisé chaque année par l'Etat.

Vote : 18 pour, 5 abstentions (A. CONSTANT, G. BERNARD, P. ROSSETTI, C. MAHLER, G. LEVY CONSTANT).

Vote du budget principal de la commune 2016

Après reprise des résultats de l'exercice 2015, vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016 et reprise des ouvertures de crédits anticipés décidées par une délibération du 01/02/2016, le budget primitif 2016 est présenté en équilibre en dépenses et en recettes

- pour la section de fonctionnement pour un montant de 5 353 225 €. Vote à l'unanimité des votants et 5 abstentions (A. CONSTANT, G. BERNARD, P. ROSSETTI, C. MAHLER, G. LEVY CONSTANT).
- pour la section d'investissement pour un montant de 4 075 031 €. Pour les recettes, vote à l'unanimité. Pour les dépenses, vote à l'unanimité sauf pour les opérations suivantes : « Local poubelles du Chalet Reynard », « remparts », « Le Moustier », votées par 18 pour et 5 contre (A. CONSTANT, G. BERNARD, P. ROSSETTI, C. MAHLER, G. LEVY CONSTANT).

Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention de 10 000 € au C.C.A.S.

Vote à l'unanimité.

Attribution d'une subvention aux organismes de droits privés

Le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions aux différentes associations ou organismes de droit privé qui en ont fait la demande pour l'année 2016.

Ces subventions sont imputées en section de fonctionnement du budget principal de la commune pour un montant de 64 430 €. Le détail des associations et des organismes qui en sont bénéficiaires est approuvé par le Conseil Municipal et inclus dans le budget.

Vote à l'unanimité.

3 élus membres du bureau d'une ou plusieurs de ces associations ne prenant pas part au vote.

Bail commercial de la Poste

Le bail commercial avec la Poste pour

la location des locaux situés chemin des Treilles est arrivé à échéance au 31/12/2015. Ce bail est renouvelé tacitement jusqu'au 31/03/2016. Il porte sur l'usage exclusif des locaux pour les activités du groupe La Poste, le loyer annuel est fixé à 13 827,12 € et indicé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux publiés par l'I.N.S.E.E.

Vote à l'unanimité

NB : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

Il est précisé que le Passadou n'a pas pour objectif de rendre compte des interventions des élus lors de ces conseils mais uniquement de présenter l'objet des délibérations votées. Le nombre de votants ayant voté pour, contre, ou s'abstenant a toujours été strictement conforme aux comptes-rendus officiels des délibérations qui seuls font foi.



Les budgets de la commune :

- budget principal
- budget annexe forêt
- budget annexe camping - piscine

ont été présentés et votés par le Conseil Municipal le 24 mars. Souhaitant vous épargner une avalanche de chiffres toujours austère, nous vous présentons ici les points qui nous semblent les plus importants

Le budget principal de la commune

Dans les dépenses de fonctionnement la charge la plus importante est constituée par les dépenses de personnel qui représentent à elles seules 54 % des charges réelles de fonctionnement prévues au budget. Ces dépenses sont en légère augmentation (+3,4 %) par rapport à celles budgétées en 2015, ceci résultant en bonne part de décisions qui échappent à notre initiative (avancements statutaires, hausse de cotisations, ou charges de travail supplémentaires induites par de nouvelles obligations légales).

Les autres dépenses prévues au budget de fonctionnement (achats de biens et de services, charges de gestion courante et diverses) sont stables. C'est le résultat d'un travail continu pour maîtriser ces coûts dans tous les domaines, tout en poursuivant l'amélioration de la qualité des services.

L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement budgétées pour 2016 s'élève à 3 742 K € (milliers d'euro), soit moins de 2 % d'augmentation par rapport au budget 2015.

Rappelons que les dépenses inscrites au budget sont des prévisions, faites sur des hypothèses maximales, les dépenses réelles constatées en fin d'exercice (le compte administratif) étant le plus souvent inférieures à celles budgétées.

Les recettes de fonctionnement prévues pour couvrir ces dépenses proviennent :

- **des impôts et taxes** (impôts locaux perçus par la commune sur les habitations le foncier bâti et non bâti, taxes de séjour et reversement fiscaux de l'intercommunalité à la commune) qui représentent 68 % de nos recettes de fonctionnement.

Leur montant est en progression d'environ 3 % par le seul fait de la revalorisation des bases d'imposition fixées par l'Etat et de la prise en compte des nouvelles habitations **alors que les taux d'imposition fixés par la commune restent inchangés depuis 15 ans.**

- **des dotations et participations versées par l'Etat** et accessoirement par l'intercommunalité (fonds de concours) et par les organismes sociaux C.A.F. et M.S.A. pour l'enfance. Ils représentent 24 % des recettes. Ces recettes sont en constante diminution depuis 2013, du seul fait de la diminution des dotations versées par l'Etat (dotation générale, dotation de solidarité rurale et péréquation intercommunale) qui ont diminué de 39 % depuis 2013 !
- **des recettes provenant des services payants et des recettes diverses** qui représentent 8 % du total et sont en légère progression.

La diminution globale des recettes de fonctionnement entraîne inévitablement une diminution de nos résultats de fonctionnement (l'excédent des recettes sur les dépenses) et donc de notre capacité à financer sur nos fonds propres de nouveaux investissements (capacité d'autofinancement).

Cette capacité d'autofinancement reste significative et plutôt bonne par rapport aux communes de la même strate de population, mais son érosion régulière depuis 3 ans peut à moyen terme devenir préoccupante et contraindre la commune à majorer le taux des impôts locaux – ce que nous souhaitons éviter – ou à avoir plus largement recours à l'emprunt, dans les limites acceptables, pour poursuivre notre politique d'équipement.

Le budget d'investissement 2016

Il reste à un niveau élevé avec plus de 2 560 K € inscrits au budget pour de nouveaux investissements, auxquels s'ajoutent des investissements déjà budgétés et engagés en 2015 mais dont la réalisation en cours se poursuit et s'achèvera en 2016, (ils représentent 441 K € de « restes à réaliser »).



Sans en donner la liste exhaustive votée par le Conseil Municipal, citons ici les plus importantes :

- la construction de la Maison de santé pluri-professionnelle, inscrite au budget pour 547 K €,
- des travaux sur le bâtiment du Moustier et son accès pour 302 K €,
- des travaux importants dont la programmation s'inscrit sur plusieurs années à savoir :
 - la mise en accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments ouverts au public, inscrite pour 200 K € en 2016,
 - le début des travaux de sauvegarde de l'église de Bédoin inscrits pour 200 K € en 2016,

Ces deux points font l'objet dans ce Passadou d'articles particuliers auxquels nous vous renvoyons.

- différents travaux d'aménagement ou de gros entretien sur des bâtiments communaux pour 148 K €,
- des achats de matériels, informatique, technique et mobilier urbain pour 202 K €,
- des aménagements de voies et réseaux pour 201 K €,
- la création du boulo-drome route de Crillon pour 200 K €,
- des acquisitions foncières pour 160 K €,
- des études préalables pour la réalisation d'investissements ultérieurs pour 51 K €.

Le financement de ces investissements est prévu pour l'essentiel par le report des excédents de fonctionnement à fin 2015, auxquels s'ajoutent le remboursement partiel par l'Etat de la TVA payée sur les investissements réalisés en 2014, les taxes d'urbanisme et les subventions attribuées par l'Etat, la Région et le Département pour des projets budgétés (actuellement 352 000 €).

Un complément par l'emprunt est inscrit au budget à hauteur de 423 K € pour couvrir l'ensemble des dépenses d'équipement budgétées. Cet emprunt éventuel qui ne pose aucun problème compte-tenu **du très faible niveau actuel d'endettement de la commune** ne sera engagé qu'en fonction des besoins réels qui peuvent être inférieurs si d'autres subventions, dont le principe est acquis mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une notification officielle (notamment pour la M.S.P.), nous sont attribuées comme nous l'espérons.



En conclusion la situation financière de la commune reste favorable et les équilibres budgétaires sont respectés, malgré une lente érosion de nos résultats liée à la réduction des dotations de l'Etat et au poids des charges nouvelles que nous devons assumer.

Les budgets annexes

Le budget forêt reste en situation favorable et profite du montant des ventes de bois réalisées en 2015, nettement supérieures aux prévisions budgétaires. Les dépenses sont stables et permettent la poursuite sans problème des travaux d'entretien de la forêt, ainsi que quelques investissements, l'achèvement de l'aménagement du Jas du Temple et la réhabilitation de la citerne des Herboux.

Le budget camping-piscine-tennis n'atteint l'équilibre que grâce au reversement par le budget communal d'une subvention qui a permis la réalisation de la nouvelle aire de camping-car récemment ouverte et la poursuite du minimum d'investissements indispensables pour maintenir et améliorer la qualité des services offerts à la clientèle. Ceci résulte pour l'essentiel du coût du personnel nécessaire pour l'ouverture de la piscine au public et ne met en rien en cause la qualité du service et du personnel municipal.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pierre COLIN

L'aire municipale de camping-cars



La nouvelle aire de camping-cars aménagée

Cette aire, située à côté du camping municipal, a été officiellement ouverte le 9 mars dernier. Entièrement réaménagée, elle offre aux utilisateurs 58 emplacements de 35 m² au minimum, avec accès à une borne de service pour l'eau potable et la vidange, la connexion aux bornes électriques et un accès wifi.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises « Mialon » pour la voirie et les réseaux, « BRES » pour l'électricité et « Camping Cars Park » pour l'accès, le matériel et la conception d'ensemble.

La société « Camping Cars Park », suivant une convention signée pour 5 ans avec la commune, assure la gestion de l'ensemble, la collecte des redevances dont 70 % sont reversés à la commune, la collecte de la taxe de séjour reversée à la commune, ainsi que la maintenance du matériel 24 heures sur 24.

Les tarifs sont fixés soit pour une journée de 24 heures, soit pour une durée de 5 heures avec accès à la borne de vidange.

C'est un progrès important pour l'accueil et les services proposés à la clientèle des camping-caristes nombreux à s'arrêter à Bédoin.

Par ailleurs le **camping municipal** est ouvert depuis le 15 mars. L'équipe en place est prête pour accueillir les premiers campeurs pour une saison que nous espérons prometteuse, dès maintenant, puis avec l'étape du Tour de France le 14 juillet... et bien au-delà !

Bonne saison à tous.

Colette LECLERCQ

L'Église Saint-Pierre de Bédoin

L'église de Bédoin fait indiscutablement partie du patrimoine remarquable auquel tous les Bédouinains sont légitimement attachés. Elle subit inévitablement l'usure du temps ce qui entraîne pour la commune qui en est propriétaire l'obligation de l'entretenir et d'entreprendre les travaux indispensables pour y remédier.

En 2005, une première tranche de travaux urgents a été réalisée par la municipalité concernant principalement la réfection de la toiture de la nef et des chapelles latérales à l'Est.

A présent d'autres travaux sont indispensables pour remédier aux infiltrations d'eau qui fragilisent l'édifice et risquent, à terme, de compromettre sa sauvegarde. Notre église étant inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) dont l'accord est indispensable avant d'entreprendre quels que travaux que ce soient a demandé à ce qu'une étude de diagnostic concernant l'ensemble de l'église, intérieur et extérieur, soit préalablement réalisée par un architecte spécialiste des monuments historiques. Cette étude a été confiée au cabinet Lefèvre choisi en plein accord avec la D.R.A.C.

L'étude maintenant finalisée porte sur les aspects historiques, scientifiques et techniques exigés par les services de l'Etat. Elle doit être transmise à la D.R.A.C. ainsi qu'à l'inspection générale des monuments historiques et permettra donc de disposer d'une connaissance documentée de l'édifice et de proposer, en accord avec les services de l'Etat, une programmation pluriannuelle des travaux suivant leur nature, l'origine des détériorations constatées et leur degré d'urgence.

Les causes étant ainsi déterminées, la municipalité envisage à présent d'échelonner sur cinq ans à partir de 2016 les travaux les plus urgents, en tenant compte de ses possibilités budgétaires et de toutes les subventions que nous pouvons solliciter de la part de la D.R.A.C et éventuellement d'autres instances.

Dominique ROUYER

Projet de construction de logements sociaux

Annoncé par M. Le Maire lors de ses vœux à la population, un nouveau projet de construction de logements sociaux sur le territoire de la commune a été décidé. Un accord d'intention est intervenu entre les différents acteurs du projet :

- le propriétaire du terrain, l'Établissement Public Foncier Régional (E.P.F.R.) ;
- le bailleur social, Grand Delta Habitat (G.D.H.) ;
- et naturellement la Commune.

Les modalités de cet accord aux plans juridique et financier sont en cours d'élaboration. Dans un souci de transparence nous vous informons ici des grandes lignes du projet qui sont encore susceptibles de modification.



Vue d'ensemble des terrains des « Ferrailles »

Le projet porte sur 45 maisons individuelles (rez-de-chaussée + un étage) de 2, 3, 4 et 5 pièces principales construites sur le terrain délimité par la route départementale et le chemin de la Montagne, à proximité de la station des Lavandes et de la Fontaine Saint-Marcellin. L'appel d'offre organisé par l'E.P.F.R a été remporté par l'entreprise SUDINVEST, constructeur et aménageur dont le siège social se trouve à Villeneuve-les-Avignon. Un parking devrait être aménagé sur environ 2 000 m² au sud du terrain le long de la route départementale.

Nous vous tiendrons régulièrement informés des évolutions de ce dossier.

Denis FORT

Savez-vous ce qu'est un Ad'AP ?

Il s'agit de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Pour être plus précis, la Loi du 11 février 2005 dite « Loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité de toutes les personnes handicapées aux bâtiments recevant du public. Cette Loi vise désormais sans distinction, tous les types de handicaps, qu'ils soient moteurs, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques.

Un décret pris en 2006 fixait à 10 ans le délai pour la mise en conformité des Etablissements Recevant du Public (ERP) ; elle devait donc être effective avant le 1^{er} janvier 2016.

Ces obligations s'imposent au premier chef aux bâtiments publics et notamment aux bâtiments municipaux qu'il s'agisse du patrimoine existant ou de nouvelles constructions.

Pour répondre au retard pris par de nombreuses communes dans la réalisation de ces travaux obligatoires, le gouvernement a mis en place par une ordonnance du 26 septembre 2014 l'obligation pour les communes d'établir un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet agenda doit définir pour chacun des bâtiments publics considérés les travaux à réaliser pour les rendre conformes aux exigences d'accessibilité définies par la loi et planifier avec précision le délai de réalisation de ces travaux.

Le dépôt de cet Ad'AP auprès de la Préfecture doit pour notre commune être effectué au plus tard fin mars 2016.

Les services municipaux de la commune ont élaboré un cahier des charges pour choisir le cabinet compétent pour réaliser ce diagnostic d'accessibilité qui concerne 29 sites répertoriés sur la commune. Le cabinet « ACCEO » spécialisé dans ce type de diagnostic a été retenu par la commune.

Le diagnostic réalisé a été remis à la commune en février. Il intègre le coût estimé des travaux à réaliser sur chaque site et, compte-tenu de l'importance de ces coûts, propose l'échelonnement de leur réalisation sur plusieurs années. Il prévoit également la possibilité de solliciter des dérogations argumentées pour certains sites qui le justifient.

Le dossier intégral a été déposé en préfecture dans les délais prévus, fin mars. La réalisation qui s'étalera sur six ans au maximum fera l'objet d'une vérification des services préfectoraux qui contrôleront la conformité des travaux et du délai de réalisation.

Une partie de ces travaux pourra être réalisée par les services techniques municipaux en régie afin d'en minimiser le coût. Ces travaux devront néanmoins être validés et certifiés par un bureau de contrôle.

Dominique ROUYER

La crèche de Bédoin

Evoqué depuis plusieurs années, le transfert de la crèche de Bédoin au sein de la CoVe sera effectif en janvier 2017. La compétence Petite Enfance de la Cove sera donc pleinement exercée avec l'intégration des structures municipales de Bédoin, Malaucène et Carpentras, aux 4 autres crèches intercommunales.

En 2003, les élus avaient choisi de ne prendre en compte que l'effort nouveau, c'est-à-dire la création de nouvelles crèches ou l'agrandissement de celles existantes.

Le service va donc passer de 41 à 120 agents, proposer 437 places d'accueil sur le territoire des 25 communes de la CoVe.

Ce transfert doit permettre une meilleure lisibilité pour les familles pour lesquelles la garde de leurs tout-petits est parfois un véritable casse-tête. En effet, désormais les parents pourront prétendre à l'inscription de leur enfant dans l'une des 9 crèches intercommunales et bénéficier d'un service centralisé et d'une gestion rationnelle et harmonisée.

Des groupes de travail se réunissent très fréquemment pour traiter les questions d'organisation, de transfert de biens matériels et immobiliers, d'évaluation des charges, et de ressources humaines. En effet, le transfert de compétence entraîne celui du personnel.

Les agents de la crèche « les Ventoupetits » sont régulièrement associés et concertés afin que le transfert se déroule sereinement et dans les meilleures conditions.

La municipalité reste attentive aux modalités de ce transfert afin de garantir aux familles bédouinaises un service de qualité et de proximité, pour le bien-être des enfants.

Service « Enfance Jeunesse » Choisissez le paiement en ligne ou par chèque

A compter du 2 avril 2016, la trésorerie de Mormoiron n'acceptera plus les paiements en espèces. Seuls seront possibles les règlements par chèque, par carte bancaire ou par prélèvement automatique.

Ceci concerne également la municipalité qui jusqu'à présent apportait à la trésorerie de Mormoiron les règlements qu'elle percevait en espèces auprès de ses administrés. C'est pourquoi nous incitons les parents à régler désormais leur participation au service « Enfance-Jeunesse » (cantine, crèche, centre de loisirs, espace jeunes, etc), non plus en espèces mais par chèque remis à l'accueil en mairie ou en ligne sur le « portail famille Agora + » mis en place depuis 2015.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le marché paysan de Bédoin revient !

Cette année verra la 2^e édition du marché paysan qui a rencontré un grand succès auprès des Bédouinains et de leurs hôtes de passage en 2015.



Comme l'année dernière, il se tiendra tous les samedis de 17h30 à 19h30 sur la place de la République.

Vous pourrez y retrouver les petits producteurs de la région qui vous proposeront leurs produits : fruits, légumes, fleurs, fromage, viande, coquillages, miel, confiture, huile d'olive, vin, jus de fruits, etc..

Rendez-vous samedi 2 avril à 17h30 !

Jean-Louis RIBAS

Obtention du passeport optez pour le timbre électronique !

Pour obtenir un passeport, vous devez vous adresser au service d'accueil de la Mairie de Bédoïn qui vous remettra la liste des pièces à fournir ainsi qu'un dossier « cerfa » à remplir par vos soins. Une fois ces documents disponibles vous devez prendre rendez-vous à l'une des mairies des communes habilitées à établir ces passeports soit Carpentras, Monteux ou Pernes-les-Fontaines.

Le timbre fiscal, indispensable pour déposer la demande, peut être soit acheté auprès des buralistes ou des trésoreries soit acheté en ligne par internet sur le site ci-dessous qui vous retournera par courriel ou par sms une référence à joindre au dossier.

Plus d'informations et achat sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>.

Passage à la TNT HD

Le passage à la TNT HD aura lieu dans la nuit du lundi 4 au mardi 5 avril 2016. Ce changement de norme de la télévision implique, le cas échéant, une mise à niveau de votre équipement TV pour continuer à recevoir la télévision après le 5 avril.



Pour savoir si votre téléviseur ou votre adaptateur est HD (haute définition), rien de plus simple ! Si vous visualisez le logo "Arte HD" en vous plaçant sur la chaîne 7 ou la chaîne 57, votre équipement est compatible ! Si votre équipement n'est pas compatible, il vous faut acquérir un adaptateur compatible TNT HD chez un vendeur de matériels TV.

La haute définition doit offrir une meilleure qualité de son et d'image et permettre à tous les foyers d'accéder gratuitement à l'ensemble de l'offre TNT (télévision numérique terrestre).

Pour plus d'informations sur <http://www.recevoirlatnt.fr/>.

Collecte des ordures ménagères des tournées supplémentaires sur la commune durant l'été

Soucieuse de faciliter la collecte des ordures ménagères et d'éviter le sur-remplissage des bacs collectifs des ordures ménagères (bacs collectifs verts), la direction du service technique « gestion des déchets » de la CoVe étudie en étroite collaboration avec la municipalité de Bédoïn les améliorations à apporter :

Celles-ci porteront sur plusieurs points :

- poursuite de la fourniture de conteneurs individuels (vert pour les ordures ménagères, jaune pour le tri sélectif) dans tous les foyers situés sur ou à proximité immédiate d'une voie publique accessible par les véhicules de collecte. Des techniciens spécialisés de la CoVe prendront contact avec les administrés non encore équipés pour les inciter à s'équiper des conteneurs individuels (fournis gratuitement par la CoVe) .
- suppression progressive de certains bacs collectifs dans les points qui ne le justifient plus dès lors que les riverains sont équipés de conteneurs individuels.
- mise en place du 15 juin au 15 septembre de tournées de collectes supplémentaires des **bacs collectifs d'ordures ménagères**. Chaque semaine, il y aura pour les bacs collectifs d'ordures ménagères
 - une tournée de collecte supplémentaire sur tout le secteur campagne,
 - quatre tournées supplémentaires dans le centre du village (jusqu'au monument aux Morts), qui sera donc collecté tous les jours,
 - cinq tournées supplémentaires pour les campings.

Nous rappelons que les habitants équipés de conteneurs individuels ne doivent plus utiliser les bacs collectifs et que le dépôt d'ordures ou de déchets en dehors des conteneurs est un délit passible d'amendes qui peuvent s'élever jusqu'à 1 500 € !

Nous comptons que ces mesures permettent de donner une meilleure image de notre commune et vous remercions de votre compréhension.

Emmanuèle BREYSSE et Pierre COLIN

Des nouveautés à la bibliothèque

Pour célébrer l'arrivée de la belle saison, faites-donc un détour par la bibliothèque !

- Les enfants (à partir de 4 ans) prendront note du dernier rendez-vous de la saison « autour du conte », mercredi 13 avril à 17 h, salle du conte lu, au centre culturel Hélen Adam. Les conteurs sauront vous surprendre avec tout leur talent.
- Les adultes retrouveront la magie de « Bonheurs de lecture » le samedi 23 avril à 20h30, salle du conte lu. Après une remarquable lecture de Jack London au mois de février dernier, Louis Rama et son équipe liront avec brio « Liberté dans la montagne » de Marc Graciano. Vous pouvez dès à présent découvrir les livres de cet auteur à la bibliothèque pour mieux apprécier la lecture publique lors de cette séance. L'entrée est libre.
- La bibliothèque vous propose désormais la possibilité de feuilleter sur tablette les magazines suivants : Paris Match, Auto-moto, L'Equipe, Détente jardin, Elle, Le journal de Mickey, Cuisine actuelle, Elle décoration, Pleine vie. Les nouveaux numéros sont disponibles en avant première.
- Les Ateliers de découverte des tablettes tactiles continuent !
 - * « Pour les enfants » : mercredis 20 avril, 18 mai et 8 juin de 14h à 15 h,
 - * « Pour les adultes » : mardis 19 avril, 24 mai et vendredi 24 juin de 10h30 à 12h.
- Le service de portage de livres à domicile fonctionne sur la commune. Il concerne les personnes isolées, âgées et toute personne ayant même temporairement des difficultés pour se déplacer. Ce service est gratuit. Si vous êtes concerné ou connaissez une personne dans cette situation, contactez la Bibliothèque ou la Mairie.

A l'approche de la saison estivale, nous rappelons que les vacanciers sont toujours bienvenus : un chèque de caution de 16 € par personne, restitué au moment du départ leur permettra d'emprunter 6 documents pour trois semaines. L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place sont libres. L'inscription, gratuite pour les Bédouinains, est nécessaire pour emprunter les livres à domicile.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi 15 h/18 h - Mercredi 10 h/12 h - 15 h/18 h Jeudi et Vendredi 16 h/18 h - Samedi 10 h/12 h

Tél : 04 90 65 69 72 - Courriel : bibliotheque@bedoin.fr

Les manifestations culturelles à venir à Bédoin

Durant cet hiver l'action culturelle s'est poursuivie à Bédoin avec notamment en plus des manifestations habituelles, conférences, heure du conte ou présentation d'auteurs, quelques soirées marquantes : la représentation de la Pastorale Riboun d'Eyguières bien appréciée par un public nombreux, le concert donné pour les 70 ans du Secours Populaire sur les chants de G. Brassens et de Boby Lapointe, frodonnés sur les lèvres de bien des participants ou le traditionnel défilé du Carnaval suivi d'un bal Folk avec le Groupe « Cabre e can ».

Nous vous présentons ci-dessous les manifestations culturelles prévues pour le trimestre de début avril à début juillet :

- Le 2 avril conférence sur « Les Jas du Ventoux » par Franck Petit à 17h à l'auditorium du Centre Culturel
- Le 15 avril pièce de théâtre « Mélodieusement vôtre » par la Compagnie Kipro..n'co à 20h30 à l'auditorium du Centre Culturel - entrée 10 € gratuit pour les moins de 10 ans
- Le 23 avril Bonheur de lecture – lecture de « Liberté dans la montagne » de Marc Graciano à 20h30 salle du conte lu au Centre Culturel
- Le 24 avril Conférence-débat « La culture pour résister » par « A.T.D. quart monde » à 18h00 à l'auditorium au Centre Culturel
- Le 30 avril concert « le Grand Victor » Hommage à Jacques Brel à 21h00 à l'auditorium au Centre Culturel entrée 10 € gratuit pour les moins de 15 ans

- Le 14 mai théâtre « Du plomb dans la cervelle » à 20h30 à l'auditorium au Centre Culturel
- Le 28 mai Théâtre avec « Crillon, rions » - pièce « La fête des voisins » à 20h30 à l'auditorium au Centre Culturel entrée 5 €
- Le 11 juin - Recampado toute la journée
- Le 12 juin - Fête de la Transhumance à 17h45 traversée du village
- Le 18 juin – visite en scène de la villa des Bruns (dans l'après-midi - horaire non fixé)
- Le 23 juin Feu de la St Jean avec le groupe « Le condor » à 20h00 au sommet du Ventoux
- Le 26 juin Concert - harpe classique, violon chant lyrique par Renaud Gigord et Chrystel Lindstat à 21h00 à la Chapelle Notre Dame de Nazareth - entrée 10 €.

Nous vous souhaitons un bon printemps et espérons vous rencontrer nombreux lors de ces manifestations.

Nota : La conférence débat du 24 avril « La culture pour résister » sera animée par l'association « A.T.D. quart monde », à l'occasion de la sortie du livre « Quand un peuple parle A.T.D. quart monde un combat radical contre la misère ». Cette association agit au niveau national et international pour l'éradication de la grande pauvreté notamment par l'accès à la culture des personnes en situation de grande pauvreté.

Michèle MASSENDES

Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.)

Tél : 04 90 65 95 66 - Courriel : secretariat@mjcbedoin.org - Site : <http://www.mjcbedoin.org>

Cinéval

Programme : Vendredi 8 avril 18h30 : Heidi - 20h30 : Marseille

Concert Rock

La nouvelle génération du rock vaclusien est à découvrir le samedi 4 juin à partir de 19h, place du centre culturel Hélien Adam de Bédoin.

Concert gratuit. Restauration et boissons sur place. Venez nombreux !!!

Spectacles GRS et Danse

La fin de saison de la MJC sera l'occasion de manifestations qui vous permettront de découvrir le travail des élèves dans certaines de nos activités sportives :

- les démonstrations de GRS (Chantal) le vendredi 24 juin à 21h,
- les prestations de Danse (Maïlys) le samedi 25 juin à 21h.

Les gymnastes GRS se sont distingués à la compétition départementale qui a eu lieu à Gardanne. Six équipes ont été sélectionnées pour participer à la compétition régionale.

Bonne chance !



Espace Régional Internet Citoyen (ERIC)

Ecg de Bédoin (informatique - multimédia)

Bilan de la « Faites de la Récup » du 28 novembre 2015

La « récolte » de matériel informatique usagé a été fructueuse : vingt ordinateurs, trois écrans, quinze imprimantes et deux scanners vont être recyclés ou reconditionnés

Deux ordinateurs reconditionnés ont été donnés au restos du Cœur de Mazan.

Une troisième unité centrale a été achetée contre un don de 50 € versé au Téléthon.

Deux chèques d'un montant total d'un peu plus de 100 € aux coopératives scolaires du village, suite à la vente de cartouches d'encre vides de la saison 2014/2015.

Nous remercions les trois associations qui ont organisé avec nous cette journée : Linux Ventoux de Bédoin, le RaspberryJam Rhône Vallée de Courthézon et le L.A.B. d'Aix-en-Provence.

Contact : eric.mjcbedoin@gmail.com - Page Facebook : <https://www.facebook.com/eric.mjcbedoin>

« En Forme à Bédoin » La Danse Ecosaise



Après le franc succès de sa première édition il y a deux ans, Le « Clan McBédoin » organise son deuxième « Ceilidh » le 19 juin prochain. Qu'est-ce qu'un Ceilidh (pron. « Caylie ») ? C'est une soirée dansante populaire en Ecosse. Tout le monde est invité à participer aux danses, faciles et joyeuses. On s'amuse ; on se régale ; on passe un bon moment ensemble.

La musique viendra d'Edimbourg. Alex Ross, musicien chevronné spécialiste de la musique de Danse Ecosaise, jouera de l'accordéon. Erika Ritzau, professeur de danse du « Clan MacBédoin », proposera une série de danses simples, accessibles à tout public.

Nous présenterons également la danse « Climbing Mont Ventoux » (L'Ascension du Mont Ventoux). Danse créée en 2013 pour l'Ascension du Mont Ventoux pour le Tour de France et qui est devenue la danse emblématique de notre Association.

Venez nombreux au Centre Culturel de Bédoin le 19 juin à 19h30 pour une soirée exceptionnelle, chaleureuse et sympathique !

Entrée : 7€ (gratuit pour les -18 ans) - Buvette sur place

Etat Civil

BIENVENUES :

Arthur BONNEMAINS..... né le 18.12.2015
Rose DE FROIDCOURT DESCHENES née le 28.12.2015
Anna BOUNOIR PELLEGRIN née le 31.12.2015
Elie BOUNOIR PELLEGRIN née le 31.12.2015
Lisa OLIVIERI née le 01.01.2016
Soline MALLET née le 07.01.2016
Romane BERNARD née le 12.01.2016
Clarisse ROUX née le 26.01.2016
Aela GLAI née le 10.02.2016
Marcel BEYNET..... né le 29.02.2016
Louane MAFUENI SOSHONGO née le 29.02.2016

FÉLICITATIONS :

Jean-Frédéric ZAHRA et Elodie BERTHELOOT .. le 16.01.2016

CONDOLÉANCES :

Joseph BLANC (90 ans)..... le 15.12.2015
Marc DIETERLEN (64 ans)..... le 22.12.2015
Gérard DEUX (78 ans) le 23.12.2015
Gérard CALVINI (70 ans)..... le 26.12.2015
Thierry CHABALIER (54 ans)..... le 26.12.2015
Raymond GADIER (73 ans)..... le 27.12.2015
André NOUVENE (85 ans)..... le 29.12.2015
Raymond BOULOGNE (87 ans) le 06.01.2016
Lucienne CLAVER épouse TAULET (91 ans) le 08.01.2016
Albert GARNIER (100 ans) le 10.01.2016
Roger HERTZOG (87 ans)..... le 13.01.2016
Marthe JEAN veuve AUGIER (96 ans)..... le 14.01.2016
Michel MASCLEF (58 ans)..... le 21.01.2016
Isabelle VIDALE épouse VALENZUELA (61 ans) . le 25.01.2016
Yves ROSSETTI (95 ans)..... le 17.02.2016
Micheline LECLERCQ veuve DEBAUDRINGHIEN (91 ans)... le 20.02.2016
Pierrette POITEAUX épouse GAGLIARDI (79 ans) . le 06.03.2016
Gilbert CARON (94 ans) le 09.03.2016
Gabriel BELLON (85 ans)..... le 10.03.2016
Henriette BOREL veuve SORBIER (86 ans).....le 15.03.2016

Calendrier des gardes des médecins

Dr Philippe BRENGUIER, Irina et Daniel TURTURICA,
Marie-Christine CAUT-POITOUT à Mazan,
Dr Lucie HANSBERGER et Philippe BOISSON à Bédoin,
Dr Dominique LUNADIER à Mormoiron, Dr Michel NADRA
à Villes-sur-Auzon, Dr Raymond COSTE à Malemort.

Du samedi 8h00 au dimanche 20h00

2-3 avril	Dr Irina TURTURICA	04.90.29.67.78
9-10 avril	Dr Dominique LUNADIER	04.90.61.80.27
16-17 avril	Dr Raymond COSTE	04.90.69.77.68
23-24 avril	Dr Michel NADRA	04.90.61.88.96
30 avril	Dr Lucie HANSBERGER	04.90.65.92.12
1er mai	Dr Lucie HANSBERGER	04.90.65.92.12
5-6 mai	Dr Marie-Christine CAUT	04.90.69.63.15
7-8 mai	Dr Philippe BOISSON	04.90.65.92.12
14-15 mai	Dr Irina TURTURICA	04.90.29.67.78
16 mai	Dr Philippe BRENGUIER	04.90.69.77.58
21-22 mai	Dr Daniel TURTURICA	04.90.69.70.17
28-29 mai	Dr Dominique LUNADIER	04.90.61.80.27
11-12 juin	Dr Philippe BRENGUIER	04.90.69.77.58
4-5 juin	Dr Raymond COSTE	04.90.69.77.68
11-12 juin	Dr Michel NADRA	04.90.61.88.96
18-19 juin	Dr Lucie HANSBERGER	04.90.65.92.12
25-26 juin	Dr Marie-Christine CAUT	04.90.69.63.15

**SAMU 15 – POMPIERS 18
GENDARMERIE 17
ou numéro européen 112**

Dimanches et jours fériés :

- URGENCE DENTAIRE - Téléphone : 04.90.31.43.43
- PHARMACIE DE GARDE - Téléphone : 3237



**Flashez
sur
Bédoin**

Agenda des manifestations sportives ou diverses du trimestre

Avec le printemps les manifestations sportives reprennent et contribuent à l'animation du village.
Après le passage des coureurs du Paris-Nice et celui du traditionnel rallye d'automobiles de collection « Orange Classic » c'était le 20 mars, le départ depuis le centre de Bédoin des 1 500 participants au Trail « Bédoin Mont Ventoux ».

D'autres manifestations se succéderont d'ici l'été :

- Les 30 avril et 1^{er} mai un raid vtt organisé par l'association « Egobike » dans le Ventoux au départ de Bédoin ;
- Le 29 mai épreuve cycliste puis pédestre du triathlon « VentouxMan » ;
- Le 3 juin montée cycliste du Ventoux par 600 participants hollandais au profit de la recherche sur la sclérose latérale amyotrophique ;
- Le 5 juin montée cycliste du Ventoux contre la montre organisé par Top Club France ;
- Le 11 juin montée cycliste du Ventoux au départ de Bédoin par un groupe hollandais ;
- Le 11 juin montée du Ventoux par d'anciens tracteurs ;
- Le 18 juin manifestation cycliste belge « La Sporta » ;
- Le 26 juin rassemblement de voitures anciennes organisé par l'association « L'écurie des 7 virages » ;
- Le 26 juin passage à Bédoin de 1000 cyclistes au Gran Fondo New York.

Par ailleurs nous signalons le 3 avril, le 2^{ème} marathon photo organisé par l'association « Les flous du Ventoux ».

Le 11 juin le tournoi de football organisé par le « Racing club de Bédoin » sur le thème Euro 2016, pour les jeunes âgés de 10 à 11 ans avec la participation de plusieurs équipes étrangères qui défilèrent dans le village.

Vincent POUILLAUE